

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 2 JUILLET 2020

(en visioconférence)

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mme Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Laurent HOUIN, Jean VESQUES,

Excusés : Mme Fatna JDAINI MM. Gérard DACHEUX, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Mustapha JINAMI, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE, M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental,

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage.

La séance est ouverte à 18 h 00

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 25/6/2020

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 25/6/2020 a été envoyé aux membres du Comité de Direction le 29/6, pour observations éventuelles.

Il est adopté à l'unanimité.

Il sera publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 651, du vendredi 3/7/2020.

2 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2020 / 2021

Le Comité de Direction procède aux nominations suivantes :

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

M. François BERG

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

Mme Natacha HUGEL

3 / LES CALENDRIERS GENERAUX DE LA SAISON 2020 / 2021

Il est rappelé que lors de la réunion du Comité du 25/6, même si la Ligue avait entériné le 24/6, le Calendrier Sportif Général des Compétitions Jeunes et Seniors (Libres, masculines et féminines, Anciens et Seniors du Dimanche Matin, Futsal, Football d'Entreprise et Critérium), les informations relatives aux dates des journées spécifiques pour les groupes composés de 14 équipes n'étaient pas connues, ce qui empêchait l'établissement des Calendriers généraux du District.

Les informations nécessaires ayant été obtenues de la Ligue, il a été procédé à l'établissement des Calendriers généraux du District pour la saison 2020 / 2021.

Il a fallu, bien sûr, s'adapter au Calendrier de la Ligue et il a été décidé de laisser aux clubs le temps nécessaire avant la reprise des compétitions du District.

Le Comité de Direction adopte, à l'unanimité, les Calendriers généraux de la saison 2020 / 2021, qui seront publiés dans le N° 1 651 du journal numérique « Yvelines Football », du vendredi 3/7/2020

4 / LA DEMANDE DE L'A.C. MANTAIS D'ACCEDER EN CHAMPIONNAT SENIOR DU DIMANCHE APRES-MIDI DE D 4

Il est rappelé que lors de sa réunion du 11/6, le Comité de Direction a décidé d'adapter, à compter de la saison 2020 / 2021, la structure de certains Championnats du District, dont le Championnat Seniors du Dimanche Après-midi, qui sera désormais organisé comme suit :

- . D 4 : 3 groupes de 12 équipes, au lieu de 2 groupes
- . D 5 : 4 groupes de 12 équipes au lieu de 3 groupes (dernière Division)
- . D 6 : *Suppression*

Cela entraîne, outre les accessions liées à la suppression du Championnat de D 6, 10 accessions de D 5 en D 4.

L'A.C. MANTAIS, qui a terminé à la 1^{ère} place du groupe A du Championnat de D 6, a saisi le District en faisant valoir qu'il serait équitable que les équipes qui ont terminé à la 1^{ère} et à la 2^{ème} places des groupes de D 6, devraient, du fait de leurs performances sportives, pouvoir accéder, non pas en D 5 comme toutes les autres équipes de D 6, mais en D 4.

Il s'avère toutefois qu'il est de règle que la modification des conditions d'accèsion (ou de relégation) dans les Championnats d'une Ligue ou d'un District ne peut prendre effet qu'à compter du début de la saison qui suit la date à laquelle cette modification a été rendue opposable aux clubs par une publication officielle suffisante, c'est-à-dire permettant aux clubs de connaître, avant le début de la saison, de façon précise, l'intégralité de la modification adoptée.

C'est ce qui avait été fait, lors de l'Assemblée Générale du District du 14/6/2014, lorsqu'il avait été décidé de réduire le nombre de Divisions dans les Championnats du District, notamment en Seniors du Dimanche Après-midi, avec une réduction de 7 à 6 Divisions (+ la Division d'Excellence).

Il avait alors été décidé, par l'Assemblée Générale, avant le début de la saison 2014 2015, qu'à l'issue de ladite saison, où devait impérativement être sauvegardé l'intérêt sportif des compétitions de la dernière Division, que les 2 premiers de chaque groupe de la 6^{ème} Division accèderaient à l'avant-dernière Division de la nouvelle pyramide (donc de la 6^{ème} à la 4^{ème} Division).

Une telle décision n'étant cette fois pas intervenue avant le début de la saison, **le Comité de Direction ne peut donner une suite favorable à la demande de l'A.C. MANTAIS**, car les accessions seraient irrégulières et pourraient être contestées.

Par contre, il est rappelé qu'il résulte expressément des annexes 5 au Règlement Sportif du District que le nombre d'accessions en Division immédiatement supérieure, tel qu'il est prévu en début de saison, est susceptible d'être modifié en fonction du nombre de groupes composant la dernière Division.

C'est ce qui a été fait le 11/6 par le Comité de Direction pour les accessions en D 5 des équipes qui évoluaient en D 6, le niveau qui est supprimé et pour les accessions de D 5 en D 4, du fait de la création d'un groupe supplémentaire de D 4.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 h 25.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

Le jeudi 3 septembre, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.